

Image not found or type unknown



Autorisation provisoire de séjourné et de travail

Par **anouar47**, le **23/03/2016** à **23:13**

Bonjour,

Je viens vers vous pour m'aider de trouver une solution.

Je suis marocain et j'étais victime des violence conjugale,
la préfecture n'a pas fait ses efforts pour constater les violences malgré des rappels à la loi
pour l'auteur des effets.

J'ai reçu une OQTF, je suis entrain de commencer le recours au TA. Comment je peux avoir
une aps ? Je peux nourrir mon enfant qui est mineur et scolarisé au collège ?

Merci de vos précieuses idées.